



Direction des Affaires juridiques
&
des Archives

Arrêté électoral particulier n°2022-05-06-AC aux bureaux de vote

Commission recherche

Élections partielles

Collège usager(ère)s – secteur 4

Collège 2 – secteur 2 et 4

Scrutin du jeudi 19 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique nouvelle aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU l'arrêté n°DS 15-12-2020-12 en date du portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Gilles MIRAMBEAU, Directeur général des services, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU la délibération n°CA-12-03-2021-02 du Conseil d'administration portant désignation des membres pour siéger au CEC ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif au 12 mars 2021 ;
- Vu la délibération n°CA-04-06-2021-02 du 4 juin 2021 portant approbation des Statuts de l'Université de Poitiers, et notamment ses articles 37 et suivants ;
- VU la délibération n°CA-26-11-2021-03 du 26 novembre 2021 portant approbation du Règlement intérieur de l'Université de Poitiers, notamment le second chapitre de son titre 1 ;
- VU l'arrêté électoral n°2022-04-13-01 du 13 avril 2022 portant élection à la Commission Recherche ;

- VU l'arrêté n° 2022-05-05-02 du 5 mai 2022 portant modification de l'arrêté électoral n°2022-04-13-03 ;
- VU l'arrêté n°2022-05-06-03 relatif aux listes de candidat(e)s pour la Commission recherche ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif du 05 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1.

1.1 Collège usager(ère)s – secteur 4

Conformément à l'arrêté relatif aux listes de candidat(e)s susvisé, la carence de candidat(e) pour le collège usager(ère)s secteur 4 de la Commission recherche ayant été constatée, il n'y a pas lieu de constituer un bureau de vote en vue du scrutin du jeudi 19 mai 2022 lequel est annulé.

1.2 Collège 2 – secteur 2 et 4

Conformément à l'arrêté modificatif susvisé, la date de scrutin initialement prévue au jeudi 19 mai 2022 est fixée à une date ultérieure, à savoir le jeudi 2 juin 2022. En conséquence, la publication de l'implantation des bureaux de vote fera l'objet d'un arrêté particulier publié au plus tard le vendredi 20 mai 2022.

Article 2.

Le Directeur de l'UFR Médecine et pharmacie, la Directrice de l'UFR Lettres et langues, le Directeur de l'UFR Sciences humaines et arts ainsi que le Directeur de l'INSPE, leurs Responsables administratif(ve)s sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université.

À Poitiers, le vendredi 06 mai 2022

La Présidente de l'Université de Poitiers

 Virginie LAVAL

P/le Président de l'université
et par délégation,
Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI